

DÉPARTEMENT
de la HAUTE-SAVOIE

**COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

**ARRETE DU MAIRE
ARR_042023**

Le Maire du BOUCHET-MONT-CHARVIN,

Vu le code de la Route et notamment son article R 411-8 ;
Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-2 ;

Vu la présence du bouilleur de cru, du 6 février 2023 à 8h jusqu'au 13 février 2023 inclus ;

Considérant qu'il y a lieu dans le cadre de ce service de réglementer le stationnement de tous les véhicules **à proximité du parking situé près du bassin du chef-lieu** ;

ARRETE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit du 6 au 13 février 2023 inclus et sera exclusivement réservé au bouilleur de cru ;

Article 2 : Les services de la commune assureront la communication de cet arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur le Major, Commandant de la brigade territoriale autonome de Thônes ;
- Le Service Départemental d'incendie et de Secours ;

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,
Le 03 février 2023,
Le Maire,
Franck PACCARD.



Arrêté certifié exécutoire compte tenu :
- de sa publication le 03/02/2023.

Le Maire
Franck PACCARD

